

AVIS PUBLIC

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) SITUÉ À CLERMONT

Cet avis est publié pour annoncer au public le début de l'évaluation environnementale du projet d'agrandissement du Lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Clermont, de même que le dépôt au registre des évaluations environnementales.

Le principal objectif de ce projet d'agrandissement du LET, adjacent au site actuel, est d'assurer la continuité des activités d'exploitation de ce service essentiel pour les populations desservies. L'aménagement des différentes cellules d'enfouissement se fera progressivement en fonction du tonnage reçu au site.

La MRC de Charlevoix-Est exploite depuis 2002 un LET des déchets ultimes situé à environ 6 kilomètres au nord du centre-ville de Clermont par le biais du chemin Snigole. Les matières qui y sont enfouies annuellement sont passées de 12 000 tonnes en 2009 à 7 000 tonnes en 2024, soit une diminution de 42 %. Afin de prolonger la durée de vie des cellules d'enfouissement, une compaction des déchets ultimes est réalisée de façon optimale. Il est présentement estimé que le LET atteindra sa pleine capacité d'enfouissement au cours de l'année 2031.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : www.registres.environnement.gouv.qc.ca

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 4 novembre 2025, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au numéro 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : www.environnement.gouv.qc.ca

Cet avis est donné par la MRC de Charlevoix-Est conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2)

DONNÉ À CLERMONT

CE 6^e JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ

Caroline Dion

Directrice générale adjointe et greffière adjointe